

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 août 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **13-08-863 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 août 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement d'emprunt n° 1661 / Règlement décrétant une dépense de vingt-cinq millions huit cent neuf mille dollars (25 809 000 \$) et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) / Travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40
3. Règlement d'emprunt n° 1667 / Services municipaux, voirie, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet Place Marier-Phase 1 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
4. Acquisition / Lots projetés 5 175 006 et 5 275 121 / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Prolongement de la rue Maurice-Richard
5. Protocole d'entente / Ministère des Transports du Québec / Élargissement du boulevard Saint-Charles (phase 2) / Règlement n° 1661
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**13-08-864 ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1661 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT NEUF MILLE DOLLARS (25 809 000 \$) ET UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (5 680 000 \$) / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION SUD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1661 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1661 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de vingt-cinq millions huit cent neuf mille dollars (25 809 000 \$) et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) pour la préparation des plans et devis, les travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, le réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection Saint-Charles, le réaménagement d'une partie de la rue Boisvert, ainsi que la bretelle de l'autoroute, la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 (phase 2 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes ».

**« ADOPTÉE »**

**13-08-865 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1667 / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET PLACE MARIER-PHASE 1 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 19 août 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1667 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense d'un million neuf cent cinquante-quatre mille dollars (1 954 000 \$) et un emprunt de quatre cent quarante-cinq mille dollars (445 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place Marier » - Phase 1, y incluant tous les travaux connexes ».

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter du scrutin référendaire était de 23 928;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 599;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

Le règlement n° 1667 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**13-08-866 ACQUISITION / LOTS PROJETÉS 5 175 006 ET 5 275 121 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PROLONGEMENT DE LA RUE MAURICE-RICHARD**

CONSIDÉRANT que l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes nécessite l'acquisition du lot projeté 5 175 006 d'une superficie de 1 013,4 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue Maurice-Richard nécessite l'acquisition du lot projeté 5 275 121 d'une superficie de 1 825,0 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT les lettres d'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, concernant la valeur desdits immeubles ;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition du lot 5 275 121 est établi à 50 % de sa valeur marchande ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure au prix d'acquisition les frais encourus par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la résolution 13-08-858 portant sur le même objet contenait certaines erreurs et qu'il convient de l'abroger ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'acquisition des lots projetés 5 175 006 et 5 275 121 pour un montant total de 365 655,36 \$ ;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ;

QUE soit abrogée la résolution 13-08-858 ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-08-867

**PROCOLE D'ENTENTE / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC /  
ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD SAINT-CHARLES (PHASE 2) / RÈGLEMENT  
N° 1661**

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis par le Ministère des Transports du Québec à la Ville prévoyant le partage des coûts et des responsabilités pour les travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, le réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection Saint-Charles, le réaménagement d'une partie de la rue Boisvert, ainsi que la bretelle de l'autoroute, la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 (phase 2 du projet de l'élargissement du viaduc) ;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt n° 1661 adopté ce jour à ces fins ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec pour l'élargissement du boulevard Saint-Charles (phase 2) dont le contenu sera substantiellement conforme au projet daté du 11 juillet 2013 (dossier 201110), tel que reçu le 23 août 2013, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-08-868

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**13-08-869 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 34 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier